



LE PRESIDENT

17 rue Henri Bocquillon
75015 PARIS
Téléphone 01 40 60 37 00
Télécopie 01 40 60 37 37
www.ffvoile.org

Paris, le 10 Novembre 2011

Mesdames et Messieurs les Présidents de
Clubs, de CDVoile et de Ligues

Madame, Monsieur Le Président,

Comme vous le savez, la grande majorité des licences Passeports font encore aujourd'hui l'objet d'une saisie papier au travers de carnets à souches.

Cette saisie papier, en décalage avec les possibilités offertes par la saisie informatique depuis longtemps mise en œuvre et avec succès pour nos licences clubs, pose le problème de l'absence de fichier informatique pour ces licences Passeports.

Cette absence de fichier ne nous permet pas de disposer des statistiques dont nous aurions besoin pour mieux connaître les clientèles de nos écoles (âge, sexe, origine géographique, etc.). Elle empêche aussi toute action de communication ou de promotion que nous souhaiterions mettre en œuvre au bénéfice de nos clubs au niveau national au travers de courriers électroniques.

Par ailleurs, notre ministère de tutelle exige maintenant que, pour la prise en compte de ces licences, et donc l'attribution et la modulation des aides financières à notre discipline, nous lui transmettions la totalité des fichiers de licences Passeports.

Il est évident que si le Ministère ne prenait plus en compte nos 190 000 licences, cela serait très préjudiciable à l'ensemble de notre organisation fédérale : club, comité départemental, ligue et siège national.

En conséquence, le Bureau exécutif de la FFVoile s'est donc prononcé sur le principe de la saisie informatisée des licences Passeports voile à partir de 2012.

Ceci étant, le Bureau exécutif, conscient de la difficulté d'une telle mesure pour certains de nos clubs, a également admis la possibilité d'une procédure dérogatoire pour les clubs souhaitant continuer à délivrer des supports papier de la licence Passeport voile.

Ce dispositif dérogatoire implique que les clubs concernés en fassent la demande par écrit, signée d'un responsable du club, sur papier à entête du club.

Le club devra motiver sa demande de ne pas utiliser la saisie informatique et l'adresser à sa ligue.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

La F.F.V. est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F., du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

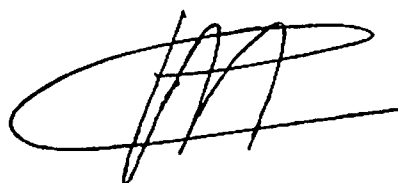
Dans un second temps, la ligue transmettra la demande à la FFVoile avec son avis pour décision de la Fédération.

Bien évidemment, la dérogation ne doit concerner qu'un faible pourcentage de nos clubs, faute de quoi, l'ensemble de la démarche serait remise en cause.

Comptant vivement sur votre forte implication dans la saisie des licences Passeport voile,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre CHAMPION

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and several vertical strokes on the right, resembling the initials 'JP'.